

Comment trouver un médecin de famille

Si vous n'avez pas de médecin de famille, une meilleure connaissance des moyens d'accès à un médecin pourrait faciliter votre recherche.

www.csssouestdelile.qc.ca



Centre de santé et de services sociaux
de l'Ouest-de-l'Île
West Island
Health and Social Services Centre

Au Québec, selon la Fédération des médecins omnipraticiens, une personne sur quatre n'aurait pas de médecin de famille. Pour tout problème de santé, contactez en priorité Info Santé en composant le 811.

Si vous avez un médecin de famille, c'est à lui qu'il faut vous adresser pour tous vos besoins en santé. Si vous n'avez pas de médecin de famille, il existe plusieurs façons de remédier à la situation :

1) La famille

Certains médecins qui ont déjà une pratique complète acceptent de prendre en charge les membres de la famille de leurs patients.

2) La brochure *Accès Santé dans votre quartier* et l'annuaire téléphonique

La brochure *Accès Santé*, disponible dans les CLSC est distribuée tous les deux ans dans les résidences du territoire. Elle décrit les services de santé de l'Ouest-de-l'Île. Vous pouvez contacter les cliniques médicales qui y sont listées ou utiliser l'annuaire téléphonique pour repérer les cliniques de votre quartier. Certaines prennent peut-être de nouveaux patients ? Peut-être pouvez-vous faire mettre votre nom sur une liste d'attente ?

3) Les nouveaux médecins

Les jeunes médecins qui arrivent sur le marché du travail n'ont pas tous une clientèle établie. Informez-vous auprès des cliniques médicales pour savoir si elles en accueilleront.

4) Les cliniques-réseau et les autres cliniques médicales offrant des services sans rendez-vous

Les cliniques sans rendez-vous sont faites pour les urgences mineures. Téléphonnez toujours avant de vous présenter afin de savoir si un médecin peut vous recevoir. Fréquentez de préférence toujours la même clinique sans rendez-vous. L'équipe médicale aura accès à votre dossier et sera mieux en mesure de vous aider à long terme. Après quelques consultations, si vous n'avez pas de médecin de famille, demandez au médecin qui vous reçoit si lui ou un autre médecin de la clinique accepte de devenir votre médecin de famille.

Les cliniques-réseau offrent des consultations sans rendez-vous, 365 jours par année, douze heures en semaine et huit heures la fin de semaine et les jours fériés. Ces cliniques donnent accès à des services d'urgence mineure pour toute la population. Elles offrent aussi des services avec rendez-vous pour leur clientèle prise en charge. Les coordonnées des cliniques-réseau de l'Ouest-de-l'Île apparaissent sur la carte de ce dépliant

Note importante : La clinique peut fermer l'accès au service sans rendez-vous si l'achalandage dépasse ses capacités.

Dans les situations urgentes, les cliniques-réseau peuvent faire certains tests médicaux et des prélèvements sur place ou à proximité et donner un accès plus rapide à la radiologie et à des médecins spécialistes.

Un de leur rôle consiste à aider les patients vulnérables qui les consultent à chercher un médecin de famille. Les critères de vulnérabilité acceptés sont nombreux et changent avec le temps. À titre d'exemple, en voici quelques-uns:

- être âgé de 70 ans et plus;
- être diabétique;
- souffrir d'insuffisance cardiaque;
- d'emphysème;
- d'hypertension;
- ou d'un cancer.



Si l'un ou plusieurs de ces critères correspondent à votre situation, précisez-le dans toutes les démarches que vous faites auprès de médecins généralistes pour obtenir un médecin de famille.

Si vous n'êtes pas certain que vous devriez consulter un médecin dans une clinique-réseau, une autre clinique offrant du service sans rendez-vous ou vous rendre directement à l'urgence d'un hôpital, communiquez avec Info-Santé au 811. Une infirmière vous répondra 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 afin de vous conseiller ou de vous guider vers les ressources appropriées.

En tout temps : Facilitez le travail du médecin

Le médecin pourra mieux vous aider si vous préparez un résumé de votre histoire médicale.

- Ayez votre carte d'assurance maladie en mains.
- Précisez-lui le détail de vos maladies (symptômes, fréquence, etc.).
- Apportez avec vous les résultats de vos dernières analyses (prise de sang, analyse d'urine, etc.) si vous les avez.
- Indiquez-lui tout votre cheminement médical depuis votre dernière visite.
- Apportez la liste des médicaments que vous prenez et les doses prescrites ou apportez vos médicaments avec vous.

Pourquoi la liste de tous vos médicaments ?

Les professionnels de la santé doivent connaître avec précision les médicaments que vous prenez au moment de votre consultation.

Cela leur permet de vous conseiller le traitement approprié à votre état de santé, d'éviter un risque d'allergie, des interactions médicamenteuses ou qu'un même produit ne vous soit donné en double.

Pour être complète, votre liste de médicaments doit inclure :

- vos médicaments prescrits
- vos médicaments en vente libre
- vos produits de santé naturels
- vos vitamines et suppléments alimentaires
- vos allergies médicamenteuses

Votre pharmacien peut vous remettre la liste des médicaments que vous prenez. Sinon, demandez-lui de l'aide pour constituer et mettre à jour votre liste de médicaments. Conservez toujours cette liste avec vous et présentez-la lors de votre prochaine visite chez le médecin ou à l'urgence.

LES CLINIQUES-RÉSEAU DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

CLINIQUE MEDICALE MÉDISTAT – 514 624-4774

4965, rue Saint-Pierre, Pierrefonds

Lundi au vendredi : 9 h à 21 h

Samedi et dimanche : 9 h à 17 h

CLINIQUE STATCARE – 514 694-9282

175, avenue Stillview, bur. 104, Pointe-Claire

Lundi au vendredi : 7 h 30 à 21 h

Samedi et dimanche : 8 h 30 à 18 h

CENTRE MÉDICAL BRUNSWICK – 514 426-6677

143, avenue Frontenac, Pointe-Claire

Lundi au vendredi : 8 h à 21 h

Samedi et dimanche : 8 h à 16 h

Connaître les services offerts dans les cliniques-réseau de l'Ouest-de-l'Île pourrait vous épargner de visiter l'urgence.

